

La reprise vue par nos clients : focus sur le Dunkerquois

Dans le Dunkerquois (59) comme ailleurs, les élus cherchent à limiter au maximum l'impact économique et social du Covid-19. Bertrand Ringot est Vice-Président de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) en charge de l'eau et de l'assainissement, maire de Gravelines et président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED), client de Spac.

Depuis quelques semaines, il préside également le Comité collaboratif du BTP, créé par la CUD pour anticiper et préparer l'avenir de ce secteur dans un contexte inédit et difficile. Ce Comité regroupe plusieurs maîtres d'ouvrages, des maîtres d'œuvre et des entreprises du territoire. Ce comité a par exemple identifié les freins et les blocages à la reprise pour tenter d'y remédier, puis s'est concentré sur 2021 et 2022 dont le plan de charge est très important dans le domaine de l'eau et de l'assainissement notamment.

Une troisième réunion, prévue en octobre, permettra d'avoir une vision plus précise de l'impact financier et social de la pandémie. Si le territoire connaît une augmentation du chômage, des crédits plus conséquents seront alloués à l'action sociale et à la formation professionnelle par les collectivités locales afin d'amortir la crise. On en saura aussi davantage prochainement sur les aides que l'Etat pourra attribuer dans ce contexte.

Dans le secteur de l'eau, le niveau d'investissement sera maintenu et pourrait même connaître une hausse : la sécurisation du réseau doit en effet se

poursuivre et il est nécessaire de mettre en œuvre les réseaux d'alimentation des sites industriels dont l'installation est programmée sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque. Dans le bâtiment et les VRD (Voirie et Réseaux Divers), les travaux prévus en 2020 seront maintenus. Pour la suite, Bertrand Ringot explique : « Nous allons revoir notre programme pluriannuel d'investissements en fonction des conséquences budgétaires du Covid. La vraie question est : quel sera au final l'impact fiscal précis du Covid ? L'impôt lié à la valeur ajoutée des entreprises va baisser. Est-ce que cette baisse sera compensée par l'Etat ? » L'association des Maires de France estime actuellement les pertes des collectivités liées au Covid-19 à 5,5 milliards d'euros.

Sur le terrain, des mesures concrètes ont déjà été prises : le Comité a par exemple proposé aux entreprises du BTP de considérer le mois d'août comme une période d'intensification des travaux, alors que d'habitude les plannings sont allégés. Par ailleurs, les possibilités d'avances sur marchés ont été facilitées, afin de pouvoir verser des avances plus importantes aux entreprises (30% au lieu des 5% réglementaires) pour les aider dans leur trésorerie. « Je suis attaché à l'équilibre social et économique du territoire. Nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs pour faire en sorte que les investissements se fassent et que nos concitoyens en bénéficient, il faut ensemble relancer la machine au plus vite, » conclut M. Ringot

